



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**Procès-verbal
Conseil Municipal
du 09 novembre 2023**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
02/11/2023	02/11/2023	14	10	3

L'an deux mille vingt-trois, le 02 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire de la commune.

Présents : M. Joël BOUFFIES - Mme Agnès BRUNET - M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER – Mme Laurence DE MOUSTIER -M Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL -M. Jean-Laurent MACABET- M. Thierry TARDIEU- M Etienne RENET.

Absents excusés et pouvoirs:

Mme Bérengère FAVIER a donné pouvoir à M. Jean-Laurent MACABET
Mme Anna MARTINEZ a donné pouvoir à Mme Laurence DE MOUSTIER
Mme Carole ARAQUE a donné pouvoir à M Etienne RENET

Absents excusés

Mme Ghislaine BOUSTIE

Mme Agnès BRUNET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 28 septembre 2023
- Décisions municipales
 - Sollicitation du fonds de concours intercommunal : signature de la convention
 - Vaucluse Ingénierie : validation de 2 accompagnements techniques
- Délibération relative au tableau de l'effectif communal
- Délibérations –décisions modificatives budgétaires 05 et 06-ouverture et virements de crédits : chapitres 20 et 12
- Tour de table des commissions municipales :
 - Décision d'attribution associatif intercommunal
- Questions diverses
- Agenda

Introduction maire

En cette fin d'année et d'exercice budgétaire, les délibérations qui vont être discutées concernent pour la plupart le calendrier des travaux qui vont pouvoir être validés au vu du compte en trésorerie qui affiche 205 797 euros de solde sur le compte.

Il faut noter l'obtention de la subvention des amendes de police 2022 pour 24 500 e pour affectation au projet Plan de circulation et de stationnement.

La commune reste dans l'attente du versement de la subvention du FEADER, concernant le financement de la station de lavage et une 3ème relance a été faite. Il est rappelé que cela permettrait de rembourser l'emprunt sur cet exercice budgétaire et ainsi ne pas avoir à honorer l'annuité de 9 500 euros prévue en 2024.

M le Maire propose de rajouter de nouvelles délibérations à l'ordre du jour, notamment pour :

- Valider la 3^{ème} et dernière tranche du Fonds de concours intercommunal qui peut permettre la réalisation de travaux à l'école et au local technique.
- Valider la demande de subvention des amendes de police pour la réalisation du dispositif de sécurisation routière devant le café

Votes « favorable » à l'unanimité

I/ Approbation du PV du 28 septembre 2023

Votes « favorable » à l'unanimité

II /Décisions municipales

- II-1/Suite à la décision municipale n° 02-2023 prise le 15/09/2023 pour la sollicitation de la 2^{ème} tranche du Fonds de concours 2022-2023, il convenait de signer la convention pour la valider ; ce qui a été fait le 30 octobre 2023 : chemin des Ramades et cuvette béton eaux pluviales.
- II-2/Suite à la validation par le CM de souscrire à la SPL Vaucluse Ingénierie, M le Maire a validé l'accompagnement sur les projets suivants :
 - **Elaboration dossier technique par l'agence routière d'un dispositif de sécurisation routière en centre village** pour ralentir la circulation au niveau du café du Centre
 - **Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales** à l'échelle communale : prérequis indispensable au chiffrage des travaux de voirie suite aux intempéries de septembre 2022-attente désignation du bureau d'étude

III/ Délibération 47-2023 : Modification du tableau des effectifs au 15 novembre 2023, après avis du Comité Social Territorial –suppression de poste

Suite aux précédents CM, il avait été validé le projet de suppression d'un poste d'un adjoint technique territorial à temps complet, notamment par la délibération n° 34-2023 du 03/07/2023.

Suite à l'avis rendu par le Comité Social Technique, attaché au Centre de Gestion Départemental de Vaucluse, lors de sa séance du 26 septembre 2023, validant à l'unanimité des représentants de la collectivité et des représentants du personnel, la suppression du poste d'adjoint technique titulaire à temps complet occupé par M Rémi Lavaud.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M le Maire, valide le tableau de l'effectif communal comme suit :

TABLEAU DE L'EFFECTIF COMMUNAL PERMANENT AU 15/11/2023

<u>Filières/ Cadres d'emploi/ Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Poste ouvert</u>	<u>Poste pourvu</u>	<u>Temps de travail (TC : temps complet/ TNC : temps non complet)</u>
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE :</u>				
<u>Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux :</u> <u>- Rédacteur principal 1^{ère} classe</u>	<u>B</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TC</u>
<u>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux :</u> <u>- Adjoint administratif territorial</u>	<u>C1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TNC (28h/35h00)</u>
<u>FILIERE SOCIALE</u>				
<u>Cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :</u> <u>- Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles</u>	<u>C3</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TNC(21h00/35h00)</u>
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
<u>Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux :</u> <u>-Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</u>	<u>C2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TC</u>
<u>-Adjoint technique territorial</u>	<u>C1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TC</u>
<u>- Adjoint technique territorial</u>	<u>C1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TNC (16.51/35h00)</u>
<u>-Adjoint technique territorial</u>	<u>C1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>TNC (15.56/35h00)</u>

Votes « favorable » à l'unanimité

• **Délibération n°48-2023: décision modificative budgétaire n°05**

-virement de crédits à l'opération 129-Informatique mairie

M le Maire rappelle à l'assemblée que lors du passage à la saisine dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, service proposé par l'intercommunalité Vaison-Ventoux, celle-ci s'était rapprochée de la commune pour valider une participation financière supplémentaire de 113.59 euros. La convention n° 054-2022 avait entériné l'approbation du conseil municipal.

-virement de crédits : chapitre 012-masse salariale

Au printemps dernier, des agents communaux ont été placés en arrêt maladie pendant plusieurs mois. Si des remplacements ont pu être faits en interne pour assurer le bon fonctionnement des services de la cantine, de la garderie et de l'entretien des bâtiments communaux, il a fallu faire appel à du renfort de personnel extérieur. Par ailleurs, la revalorisation de 1.5% du point d'indice de la masse salariale, en juillet 2023, a également affecté le chapitre 012.

M Le Maire propose à l'assemblée de valider ces décisions modificatives budgétaires comme suit pour le bon équilibre du budget :

Décision modificative n°5 (virement de crédit)

Description : PARTICIPATION LOGICIEL ADS URBANISME CCVV
ET MASSE SALARIALE

date de délibération : 09/11/2023

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61521		15 000,00	
D F 012 6411	15 000,00		
D I 204 2041511 129	114,00		
D I 21 2135 198		114,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	114,00	15 000,00
	Réductions	114,00	15 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 114,00
Solde Réductions	15 114,00
Ouv. - Réd.	

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°49-2023 : approbation de la sollicitation du Fonds de concours auprès de l'intercommunalité Vaison Ventoux-tranche 3-pour la réalisation des rénovations thermiques des toitures de l'école et de l'atelier du garage communal et la mise en sécurité de l'espace piéton et routier de la place de la Libération**

M le Maire expose à l'assemblée que les toitures des bâtiments communaux, à savoir l'école maternelle et l'atelier du garage municipal, nécessitent des travaux de rénovation thermique en ce début de période hivernale.

Par ailleurs, l'atelier du service technique implanté dans le garage communal ne dispose d'aucune isolation thermique et il convient d'y remédier en réalisant des travaux sur la toiture.

Enfin, le plan de sécurisation routière et de stationnement, validé par la délibération n° 08-2022 du 17 janvier 2022, entérine une mise en place de plusieurs dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules en centre village et à sécuriser le déplacement des piétons. Pour se faire, il convient de poursuivre l'abattage du platane à l'angle de la place de la Libération et de procéder au déssouchage pour ensuite aménager la voirie et sécuriser la place de la Libération.

Au vu des opérations à réaliser, il est nécessaire de solliciter la 3^{ème} et dernière tranche du fonds de concours de la communauté de communes Vaison-Ventoux 2022-2023 s'élevant à 2711.08 euros. Il est proposé le plan de financement suivant :

Opérations	Estimatif HT	Dont Part CCV	Dont Part commune	TVA	Total TTC
Rénovation thermique toiture de la salle de motricité Ecole maternelle-opération 141	3752.64€	1876.32€	1876.32€	375.26€	4127.90€
Rénovation thermique-atelier ST Garage communal	992.28€	496.14€	496.14€	198.46€	1190.74€

Opération 198					
Dessouchage platane - Place de la Libération- sécurisation routière Opération 191	1080€	338.62€	741.38€	216€	1296€
TOTAUX	5824.92	2711.08 €	3113.84	789.72	6614.64

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération 49-2023 : approbation du projet de sécurisation routière et demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police - Année 2024**

M Le Maire avait sollicité par le biais d'une décision municipale N°01-2023 en date du 26/06/2023 les amendes de police afin d'installer un dispositif ralentissant la circulation au niveau du Café du Centre. Le dispositif retenu n'avait alors pas été éligible aux amendes de police pour cette année 2023.

Un nouveau projet est soumis à l'assemblée pour la réalisation d'un ralentisseur en amont du croisement devant la place de la Libération, sur la route de l'Hôpital et l'installation d'un système de coussins berlinois, après le café du Centre, sur la Grand Rue.



Côté mairie- RD 7 pose de deux cousins berlinois en béton mono bloc – intégration dans les bétons existants en respectant l'écoulement des eaux de pluies profil en V



RD 94 réalisation d'un ralentisseur traditionnel en enrobé en conservant les écoulements des eaux de pluies caniveaux en bordure de la voie - sens vers Vaison la Romaine



Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

M Le Maire propose à l'assemblée de :

Article 1^{er} : solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024, à hauteur de 10612 euros, correspondant à 70% du coût total hors taxe, dont le montant est 15 160 euros.

Article 2 : valider le plan de financement de cette opération comme suit :

Coût de l'opération HT

15160 € HT

Financement de l'opération HT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AMENDES DE POLICE 2024	10 612 euros
Nom autre(s) financeur(s) le cas échéant	0
TOTAL	10 612euros

Autofinancement de la Commune HT	4548 euros
---	-------------------

Il convient de noter que la part communale TTC s'élève à 7 580 euros.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- APPROUVE le projet à la majorité,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le prochain exercice budgétaire
- APPROUVE la sollicitation des amendes de police sur l'exercice 2024

Votes « favorable » : 9 voix

Vote « contre » : 1 voix

Vote « par abstention » : 3 voix

Certains élus rappellent le précédent CM où il était question de l'aménagement de l'Espace Loisirs Daladier et souhaitent que le CM se prononce rapidement sur ce projet d'investissement. Une réunion d'arbitrage des projets d'investissement va être planifiée au tout début de l'année prochaine et ce projet sera à l'ordre du jour.

- **Délibération n°50-2023 approuvant la sollicitation du fonds associatif intercommunal 2023**

M le Maire expose la demande présentée par la directrice de l'école de Villedieu-Buisson, au titre de représentant de la coopérative scolaire, pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin de réaliser un voyage scolaire, à Vassieux-en-Vercors, en avril 2024. Le thème éducatif s'inscrit dans le projet pédagogique annuel de l'école primaire, à savoir les Jeux Olympiques et Paralympiques et les valeurs sportives.

Or, la communauté de communes Vaison-Ventoux a instauré un fonds de soutien associatif intercommunal, pour l'année 2023, afin de permettre aux communes de répondre aux besoins de participation financière d'associations implantées sur leur territoire. Il est indiqué que les associations prioritaires pour l'attribution de ce fonds, seraient celles qui contribuent au rayonnement du territoire couvert par l'intercommunalité.

C'est pourquoi, considérant :

-l'implication de l'équipe pédagogique du RPI Villedieu-Buisson dans la vie de la commune, à travers les

activités extérieurs mises en place tout au long de l'année avec la population et les associations locales, la participation aux manifestations municipales, le maillage mis en place avec les écoles des communes voisines pour développer la cohésion territoriale des groupes scolaires,
-la qualité du projet pédagogique annuel 2023-2024 porté par l'équipe pédagogique et transmis en annexe,
-la volonté de la commune de soutenir la réalisation de ce projet,

Il est proposé d'attribuer le fonds de soutien associatif intercommunal du montant de 500 euros à la coopérative scolaire de l'école de Villedieu-Buisson.

Votes « favorable » à l'unanimité

Les élus souhaitent également que ce fonds de soutien, s'il est renouvelé en 2024 par la CCVV, soit également attribué à l'école de Villedieu-Buisson dans le cadre de ce projet. De plus, en cas de nécessité pour valider le plan de financement global, la subvention municipale 2024 pourra alors être majorée jusqu'à hauteur de 500 euros également.

VI/Tour de table des commissions municipales

- **Affaires générales et finances**

-Achat des radiateurs pour les logements communaux en cours d'étude (rappel part CDST 2020-2022)

Après étude du nombre de radiateurs à changer et au vu de l'enveloppe prévue lors de la sollicitation de la CDST, des devis ont été réalisés après les négociations fructueuses de M. Etienne Renet .

4 radiateurs à 1500 watts et 5 radiateurs à 1000 watts	HT	TVA	TTC
	2246.25	449.25	2695.50

Pour mémoire, la part de la subvention CDST 2020-2023 s'élève à 1761.72 euros et la part communale à 933.78 euros. Les crédits sont inscrits à l'opération 198.

-Plan signalétique en agglomération :

Le plan de stationnement et de circulation communal se poursuit. Des négociations, conduites par M. Etienne Renet sont en cours pour l'achat de panneaux signalétiques. Il est entendu que l'enveloppe prévue au budget 2023 de 3000 euros sera respectée.

-Plan Communal de Sauvegarde : exercice de la Préfecture du 20 octobre 2023

En présence M Jonathan Fauque, Mme Sandrine Saez pour ce qui est de la cellule opérationnelle et de M Blaise Léger sur le terrain. L'exercice s'est déroulé correctement sur toute l'après-midi.

-Couverture 4G et téléphonie mobile :

M le Maire rappelle les récentes informations de la Préfecture expliquant que lors des précédentes campagnes de recensement réalisées auprès des intercommunalités, les cartes de couverture mobile publiées par l'ARCEP révélaient un défaut de couverture mobile 4G, en particulier sur la zone "centre" de la commune. Les retours des opérateurs sur les demandes d'études-radio formulées par l'équipe projet locale confirment cette situation.

Aussi, la commune va être proposée dans le cadre de la programmation 2023 du dispositif de couverture ciblée.

Un arrêté ministériel déterminera prochainement, cette zone à couvrir au titre du dispositif de couverture ciblée. Par la suite, un opérateur leader sera désigné et chargé de construire l'infrastructure de téléphonie mobile en lien étroit avec votre collectivité et l'équipe projet locale, sous un délai maximum de 24 mois à compter de la publication du projet de site au Journal Officiel.

Certains élus expriment leur mécontentement concernant ce projet, d'autant plus qu'ils n'ont pas été consultés en amont. Cependant, il est rappelé que le conseil municipal reste décisionnaire et devra approuver l'emplacement pour que les travaux puissent être réalisés.

-Station de lavage des pulvérisateurs agricoles : des experts de la Région se sont déplacés le 09 octobre dernier sur site, car la visite conditionne le versement de la subvention de la Région : le dossier a été validé.

-Festival de la bande-dessinée : il est proposé d'élargir le groupe de travail municipal aux volontaires du comité consultatif.

Avis favorable à l'unanimité

- **Urbanisme**

NOUVEAUX DOSSIERS ENREGISTRÉS DEPUIS LE 28 SEPTEMBRE 2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC08414623N0010 : dépôt le 03.10.2023 pour construction d'une terrasse et d'une piscine avec plage. **Refusé**

PC08414623N0002M01 : dépôt le 20.10.2023 pour agrandissement d'un perron et d'un escalier et pour la création d'une terrasse. **En cours d'instruction.**

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP08414623N0016 : dépôt le 02.10.2023 pour construction d'un garage de 19m² attenant à l'habitation principale. **En cours d'instruction.**

DP08414623N0017 : dépôt le 03.10.2023 pour construction d'un carport. **Refusé**

DP08414623N0018 : dépôt le 30.10.2023 pour création et modifications d'ouvertures, démolition d'un auvent et édification d'une clôture. **En cours d'instruction.**

DIA

DIA08414623N0010 : **DEMEULEMEESTER / ALTER**

Construction irrégulière :

Le permis n°PC08414623N0003 de demande d'extension d'habitation et accordé le 13 juin 2023 a fait l'objet d'un recours en annulation au Tribunal administratif le 18 octobre 2023. Le pétitionnaire a été reçu deux fois en Mairie. Il a été décidé que ce dernier devrait déposer une demande d'annulation de ce permis et s'engager à faire le nécessaire pour régulariser la situation du bâtiment existant, source de l'irrégularité.

Enquête publique :

Par arrêté n°84-2023 du 9 octobre 2023, Monsieur le Maire de Villedieu a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Villedieu du mardi 14 novembre 2023 à 13 heures au vendredi 15 décembre 2023 à 12h00. Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête en mairie et en ligne (lien sur le site de la Mairie).

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, ou en les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, ou par voie électronique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Villedieu.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet

Terrain de Monsieur et Madame LIBES :

En prévision de l'achat de la parcelle, située route de la Croix de Granier, un géomètre va être mandaté afin de délimiter la moitié de la surface. Ensuite, le Domaine sera saisi afin de connaître la valeur vénale de l'acquisition.

- **Voirie et technique**

-La réfection du chemin des Faïnes, validée par les élus il y a quelques jours, ne peut malheureusement pas être faite par l'agent technique car le fournisseur n'est pas en mesure de fournir l'enrobé à froid suite à une rupture d'approvisionnement.

-Chemin des pigières : les ornières ont été comblées par l'agent technique pour faciliter la circulation routière. fait

-Les illuminations de Noël : les commandes des fournitures vont être faites pour que la totalité des modules soient réparés, en interne, par l'agent technique. La pose sera faite aux alentours du 5 décembre prochain grâce au renfort de la CCVV qui assure la mise à disposition du personnel compétent et de la nacelle.

- **Affaires scolaires.**

Lors du dernier conseil d'école, l'amicale laïque a demandé à la mairie de pourvoir l'école d'un dispositif anti-intrusion. Pour mémoire, un devis avait été chiffré il y a quelques mois aux alentours des 3000 euros. Aussi, considérant le coût élevé, les élus vont solliciter un chiffrage pour une alerte lumineuse visuelle qu'ils espèrent à moindre coût. Ce point sera débattu lors de l'élaboration du budget 2024 mais certains élus s'étonnent de la nécessité de l'installation d'un tel dispositif dans la petite école rurale. La municipalité de Buisson participerait à hauteur de la moitié du coût.

Il est rappelé le devis validé de réfection de la toiture de la salle de motricité dont les travaux seront effectués dans les prochaines semaines.

Les thèmes pédagogiques pour cette année scolaire seront autour du jardinage pour la maternelle et des jeux olympiques pour les classes en élémentaire.

Les enfants participeront au goûter des Aînés et la remise des colis qui aura lieu le 15 décembre 2023.

- **Affaires sociales**

Les ateliers ouverts à la maison de Paulette fonctionnent bien et le public est au rendez-vous pour la plus grande satisfaction des élus. L'installation de sanitaires est souhaitée mais le bâtiment reste dans un état vétuste pour ce qui est de l'accès aux étages. Cette demande va être examinée.

Il est rappelé que la banque froide installée sur la terrasse doit être évacuée par le précédent occupant « l'Art Bohème ». La mairie va lui prêter exceptionnellement le local attenant à la salle Garcia mais il faut trouver un moyen pour la déplacer. Des élus proposent leur aide.

- **Les festivités**

Suite à l'arrêt de l'activité de la gazette de Villedieu, le local attenant à la mairie qui avait été mis à la disposition de cette association, va être vacant très prochainement. Le comité des fêtes porte devant le conseil municipal la demande pour pouvoir l'occuper.

En effet, l'activité importante du comité des fêtes et donc des réunions de bureau pourrait justifier l'utilisation de ce local. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Les festivités de Noël sont en cours de préparation avec notamment un marché de Noël prévu le 10 décembre prochain, l'achat d'un sapin pour décorer la place du village et le cadeau d'un sapin à l'école.

- **Groupe de travail Développement Durable**

La commune est lauréate du label régional « Territoire durable, une COP d'avance ». La remise du trophée aura lieu le 13 novembre prochain en même temps que le salon des maires organisé par la Région Sud PACA.

L'aboutissement et la réussite de ce projet est applaudi par l'assemblée.

Pour mémoire, la commune s'est engagée à poursuivre la transition énergétique des bâtiments municipaux qu'elle a déjà engagé au travers de plusieurs opérations : rénovation des toitures de l'école (qui se poursuit), étude de changement de chaudière à l'école pour quitter les énergies fossiles et aller vers l'énergie solaire ; achat de radiateurs performants pour les logements municipaux, par tranche, étude de faisabilité pour installer des dispositifs solaire sur les toitures des bâtiments en cours engagées, remplacer l'éclairage public par du LED au fur et à mesure des besoins. Des actions en faveur de la protection de la faune et la flore qui se renouvèleront, avec l'aide des Villadéens, comme la journée du 21 octobre en partenariat avec la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) et la construction de nichoirs.

Les projets ne manquent pas et l'engagement des élus trouve un écho très favorable au sein des associations, du comité consultatif, de l'école.

- **Les Syndicats**

Lors de la réunion avec le RAO, il a été question de la hausse du prix du m3 d'eau qui sera déterminée le 14 décembre prochain. Les études comparatives de la consommation d'eau font état de résultats disparates pour des foyers de même composition. La question est de savoir si les « sur-consommateurs » seront pénalisés et de quelle manière.

VII/Questions diverses

RAS

VIII/Agenda

- Réunion prépiquetage SEV le 10 octobre de 17h00 à 18h00
- Cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00, avec un départ devant la mairie
- Remise du trophée du label Régional « Territoire durable, une COP d'avance » à Marseille : le 13 novembre à 14h00
- Inauguration de l'exposition organisée par le Maquis Vasio sur la Résistance et la déportation : 27 novembre 2023 à 17h00
- Colis des Aînés : le 15 décembre
- Cérémonie des vœux à la population : 19 janvier 2024
- Inauguration de la station de lavage des pulvérisateurs agricoles le 19 janvier 2024, avant les vœux à la population.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,


Agnès BRUNET.

Le Maire,


Joël BOUFFIES.



